

États financiers de

**Institut canadien pour la sécurité
des patients**

31 mars 2020

Institut canadien pour la sécurité des patients

31 mars 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-10

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
l'Institut canadien pour la sécurité des patients

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut canadien pour la sécurité des patients (l'« Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 18 juin 2020

Institut canadien pour la sécurité des patients

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 463 592	1 977 992
Débiteurs	179 058	239 358
Charges payées d'avance	165 721	198 762
	1 808 371	2 416 112
Immobilisations (note 4)		
	99 394	202 499
	1 907 765	2 618 611
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	487 932	792 640
Produits reportés provenant de l'État (note 6)	254 821	531 494
Produits reportés (note 5)	178 571	208 559
Allocations de loyer reportées	2 218	11 090
Incitatifs à la location reportés	16 824	84 121
	940 366	1 627 904
Engagements et éventualités (notes 8 et 9)		
Actif net		
Actif net investi en immobilisations	82 570	118 378
Actif net non affecté	429 582	417 082
Actif net grevé d'affectations internes (note 7)	455 247	455 247
	967 399	990 707
	1 907 765	2 618 611

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Institut canadien pour la sécurité des patients

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Apports du gouvernement du Canada (note 6)	7 876 673	7 647 778
Autres produits		
Inscription	338 813	182 352
Parrainage	81 214	237 889
Intérêts	44 024	50 296
Honoraires	3 742	5 700
Ventes liées aux publications	2 371	2 906
Gain à la cession d'immobilisations	-	190
	8 346 837	8 127 111
Charges liées aux programmes		
Projets liés à l'amélioration de la sécurité	1 402 278	1 890 194
Incidence de la politique	486 204	271 568
Faire de la sécurité des patients une priorité	418 160	190 277
Alliances et réseaux	253 657	283 071
	2 560 299	2 635 110
Charges administratives		
Salaires, traitements et charges sociales	4 209 993	3 927 357
Autres coûts de fonctionnement	727 876	753 138
Frais de déplacement et frais liés aux réunions	219 217	216 509
Services professionnels	215 865	121 005
Communications d'entreprise	168 167	182 021
Amortissement	140 435	141 855
Conseil d'administration	128 293	155 521
	5 809 846	5 497 406
Total des charges	8 370 145	8 132 516
Insuffisance des produits sur les charges	(23 308)	(5 405)

Institut canadien pour la sécurité des patients

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020			
	Non affecté	Grevé d'affectations internes	Immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	417 082	455 247	118 378	990 707
Acquisition d'immobilisations	(37 330)	-	37 330	-
Amortissement	140 435	-	(140 435)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(67 297)	-	67 297	-
Insuffisance des produits sur les charges	(23 308)	-	-	(23 308)
	429 582	455 247	82 570	967 399
	2019			
	Non affecté	Grevé d'affectations internes	Immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	397 082	455 247	143 783	996 112
Acquisition d'immobilisations	(49 153)	-	49 153	-
Amortissement	141 855	-	(141 855)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(67 297)	-	67 297	-
Produit de la cession d'immobilisations	190	-	(190)	-
Gain à la cession d'immobilisations	(190)	-	190	-
Insuffisance des produits sur les charges	(5 405)	-	-	(5 405)
	417 082	455 247	118 378	990 707

Institut canadien pour la sécurité des patients

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(23 308)	(5 405)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	140 435	141 855
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(67 297)	(67 297)
Gain à la cession d'immobilisations	-	(190)
	49 830	68 963
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	60 300	(96 665)
Charges payées d'avance	33 041	(40 162)
Créditeurs et charges à payer	(304 708)	66 517
Produits reportés	(306 661)	15 521
Allocations de loyer reportées	(8 872)	(8 872)
	(477 070)	5 302
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(37 330)	(49 153)
Produit de la cession d'immobilisations	-	190
	(37 330)	(48 963)
Sorties nettes de trésorerie	(514 400)	(43 661)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 977 992	2 021 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 463 592	1 977 992

Institut canadien pour la sécurité des patients

Notes complémentaires

31 mars 2020

1. Mission de l'organisme

L'Institut canadien pour la sécurité des patients (l'« Institut ») a été constitué en personne morale le 5 décembre 2003 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et, avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2014, il a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La mission de l'Institut est de se pencher sur les questions de sécurité des patients. Ses actions, qui consistent à consolider la coordination au sein du système, à favoriser l'adoption de pratiques exemplaires et à donner des conseils aux intervenants du gouvernement et du système de santé, visent à situer la question de la sécurité des patients dans un contexte plus général d'amélioration de la qualité des soins de santé. L'Institut est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Financement futur et poursuite des activités

Au cours de l'exercice, les conseils d'administration de l'Institut et de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (la « FCASS ») ont approuvé une lettre d'intention visant la création d'une organisation fusionnée ayant pour mandat d'améliorer la sécurité et la qualité du système de santé canadien. Au cours des prochains mois, les deux organisations demanderont à leurs membres votants l'autorisation d'amorcer la planification en vue de la création de l'organisation fusionnée. S'ils en obtiennent l'autorisation, l'Institut et la FCASS ont l'intention de mettre en place l'organisation fusionnée d'ici avril 2021, en plus de conclure un nouvel accord de contribution avec Santé Canada en vertu duquel le financement existant des deux organisations sera versé à la nouvelle entité. Puisque l'Institut poursuivra son fonctionnement au sein de l'organisation combinée et qu'il dispose d'un financement garanti jusqu'au 31 mars 2021, tel qu'il est indiqué à la note 6, l'application du principe de la continuité de l'exploitation demeure appropriée.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « normes OSBL »).

Les méthodes comptables de l'Institut décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers et reflètent les méthodes comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les fonds déposés dans des comptes bancaires portant intérêt.

Constatation des produits

L'Institut reçoit des apports du gouvernement du Canada afin de financer ses activités. L'Institut applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports du gouvernement du Canada, les intérêts créditeurs réalisés sur un apport et le parrainage sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les autres produits ne sont pas affectés et sont constatés au cours de la période où ils sont gagnés.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lorsque l'Institut devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, ils sont évalués au coût après amortissement, et les variations sont comptabilisées dans l'état des résultats. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les montants à recevoir, sont évalués au coût après amortissement. À l'heure actuelle, l'Institut ne détient aucun instrument de capitaux propres devant être évalué après la comptabilisation initiale à la juste valeur.

Institut canadien pour la sécurité des patients

Notes complémentaires

31 mars 2020

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux établis afin que la valeur comptable des biens soit amortie sur leur durée de vie utile estimative, telle qu'elle est indiquée dans le tableau suivant :

Matériel informatique	Amortissement linéaire sur une période de 2 ans
Matériel de bureau	Amortissement linéaire sur une période de 5 ans
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire sur une période de 5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire sur une période de 5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsqu'un actif à long terme ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'Institut, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. Le montant de la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location reçus à titre de locataire sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et comptabilisés en réduction des coûts d'occupation.

Services obtenus à titre gracieux

De nombreuses personnes et organisations consacrent du temps et des efforts au succès de l'Institut. Ni les avantages reçus ni le coût des services obtenus à titre gracieux ne sont constatés dans les présents états financiers, puisqu'il est difficile d'en faire l'évaluation.

Actif net

L'actif net se compose de l'actif net non affecté, de l'actif net grevé d'affectations internes et de l'actif net investi en immobilisations. Les transferts de l'actif net investi en immobilisations à l'actif net non affecté sont constitués des ajouts financés à même les activités de fonctionnement, de l'amortissement et de la cession d'actifs. Les transferts entre l'actif net non affecté et l'actif net grevé d'affectations internes sont fondés sur la politique de réserve de fonctionnement de l'Institut et sont approuvés par le conseil d'administration (le « conseil »).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes OSBL exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations comprennent les durées de vie utile des immobilisations, les produits reportés à des périodes futures, le montant des charges à payer et la juste valeur des instruments financiers.

4. Immobilisations

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	189 352	152 671	36 681	34 432
Matériel de bureau	48 203	48 042	161	483
Mobilier de bureau	207 826	201 819	6 007	10 472
Améliorations locatives	643 598	587 053	56 545	157 112
	1 088 979	989 585	99 394	202 499

Institut canadien pour la sécurité des patients

Notes complémentaires

31 mars 2020

5. Produits reportés

Au 31 mars 2020, l'Institut détenait un montant total de 178 571 \$ (2019 – 208 559 \$) au titre de produits reportés pour des services qui n'avaient pas encore été rendus. De ce total, un montant de 35 417 \$ (2019 – 116 875 \$) se rapportait à des inscriptions aux programmes et n'avait pas encore été affecté aux activités auxquelles il était destiné, et un montant de 143 154 \$ (2019 – 91 684 \$) se rapportait à des parrainages sectoriels et n'avait pas encore été affecté aux activités auxquelles il était destiné.

6. Apports du gouvernement du Canada

Les fonds reçus pour l'exercice 2019-2020 correspondaient à la septième année de financement en vertu d'une convention d'apport conclue avec le gouvernement du Canada. Initialement, aux termes de cette convention d'apport, l'Institut a reçu des apports totaux d'un montant maximal de 38 160 000 \$ pour les exercices 2014-2018. Au cours des exercices 2017-2018 et 2018-2019, la convention a été prorogée de une année et, au cours de l'exercice 2019-2020, elle a été de nouveau prorogée, afin de permettre le versement d'un montant additionnel de 7 600 000 \$ pour l'exercice 2020-2021, jusqu'à la fin mars 2021. L'Institut a reçu des paiements de 7 600 000 \$ (2019 – 7 600 000 \$) du gouvernement du Canada au cours de l'exercice.

La convention d'apport précise que le financement doit être utilisé pour les charges admissibles en vertu de la convention, ou être retourné au gouvernement du Canada. Les charges admissibles sont déterminées en fonction des dépenses en immobilisations. Lorsque les fonds reçus au cours d'un exercice donné ne sont pas entièrement affectés à des charges admissibles, la convention permet que jusqu'à 15 % (2019 – 15 %) du financement pour l'exercice considéré soit reporté à l'exercice suivant, jusqu'au dernier exercice visé dans la convention d'apport. Du montant de 7 600 000 \$ reçu par l'Institut au cours de l'exercice, auquel un montant de 531 494 \$ a été ajouté au titre des reports en avant de l'exercice précédent 2018-2019, une tranche de 7 876 673 \$ a été comptabilisée par l'Institut dans les produits. La tranche restante de 254 821 \$ a été comptabilisée dans les produits reportés et sera appliquée à l'exercice 2020-2021. L'Institut a enregistré un excédent des produits sur les charges admissibles aux apports du gouvernement du Canada de 12 500 \$ (2019 – 20 000 \$), comme l'indique l'augmentation de l'actif net, compte non tenu de l'actif net investi en immobilisations.

La capacité de l'Institut à poursuivre ses activités est tributaire des apports continus versés par le gouvernement du Canada conformément à la convention d'apport.

7. Affectations grevant l'actif net

L'Institut définit le capital comme la somme de l'actif net non affecté, de l'actif net grevé d'affectations internes et de l'actif net investi en immobilisations. L'objectif de l'Institut en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité à se pencher sur les problèmes de sécurité des patients, tel qu'il est prévu dans son mandat. Dans le but d'atteindre cet objectif, des politiques ont été établies afin de maintenir la situation financière de l'Institut, et les rapports financiers sont examinés régulièrement par la direction et le conseil.

Le conseil a adopté une politique de réserve de fonctionnement visant à mettre de côté et à maintenir une partie de l'actif net non affecté pour des urgences et l'élaboration de programmes, après approbation du conseil. L'actif net comprend une réserve de fonctionnement grevée d'affectations internes de 455 247 \$ (2019 – 455 247 \$).

Institut canadien pour la sécurité des patients

Notes complémentaires

31 mars 2020

8. Engagements

L'Institut a conclu divers contrats de location de bureaux. Les paiements minimaux à faire en vertu de ces contrats s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite :

	\$
2021	144 729
2022	125 172
2023	135 603
2024	139 080
2025	139 080
Par la suite	34 770

9. Éventualités

L'Institut est éventuellement responsable des frais d'annulation pouvant atteindre un montant maximal de 15 000 \$ (2019 – 42 267 \$) relativement à des installations utilisées pour les conférences devant se tenir au cours de l'exercice 2020-2021, si celles-ci devaient être annulées.

10. Emprunt à vue

L'Institut dispose d'un emprunt à vue renouvelable non utilisé dont la limite s'établit à 750 000 \$ (2019 – 750 000 \$), qui portera intérêt au taux préférentiel et sera garanti par une convention de sûreté générale lorsqu'il sera utilisé.

11. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses soldes de trésorerie, puisque le taux d'intérêt qui s'applique à ceux-ci varie selon le taux préférentiel.

Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière si l'une des contreparties dans le cadre d'une transaction ne respecte pas ses engagements. L'Institut est exposé à un risque de crédit relatif à ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne puisse pas combler un besoin de trésorerie pour financer une obligation au moment où elle devient exigible. L'Institut surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie liés au fonctionnement afin de respecter ses engagements. Au 31 mars 2020, les passifs les plus importants étaient les créditeurs et les charges à payer, les apports reportés du gouvernement du Canada et les produits reportés.